

PROBLAD®



BLAD Protéine 20%
Concentré soluble (SL)
Homologation N° : H08-1-045



Nouveau

La solution innovante pour le contrôle du Botrytis sur : Tomates, Fraises et Myrtilles



ALFACHIMIE
Immeuble Matignon, 4ème étage. N°B
Sidi Maarouf, Casablanca.
Tel: 11 13 32 22 05
Fax: 93 12 32 22 05



Certis Belchim
GROWING TOGETHER

Fabriqué par CEV, SA
Zona Industrial de Cantanhede , Lote 120
197-3060 Cantanhede
Portugal



INFORMATIONS GÉNÉRALES :

PROBLAD est un biofongicide préventif formulé sous forme de concentré soluble contenant 250 grammes de BLAD par litre. **PROBLAD** est recommandé pour lutter contre le botrytis dans les fraises, les tomates et les myrtilles. Il peut être appliqué seul en pulvérisation foliaire, en alternance avec des programmes de pulvérisation de fongicides ou en mélange avec d'autres pesticides homologués.

PROBLAD est un fongicide de contact possédant des propriétés de pénétration. La substance active BLAD est classée par le Fungicide Resistance Action Committee (FRAC) dans le groupe BM 01, ayant une activité de contact multisite avec des effets multiples.

BLAD Protéine appartient au groupe de produits biologiques extraits de plantes aux modes d'action multiples sans résistance connue.

Le volume de bouillie à utiliser doit être suffisant pour assurer une couverture complète de la culture. Une couverture complète et une application uniforme sont essentielles pour obtenir les résultats les plus efficaces.

USAGES HOMOLOGUÉS :

CULTURES	MALADIES	DOSES	MAX APP	DAR
Fraisier	Pourriture grise	3,2 l/ha	6 (8j d'intervalles)	-
Tomate	Pourriture grise	3,2 l/ha	6 (8j d'intervalles)	-
Myrtillier	Pourriture grise	3,2 l/ha	6 (8j d'intervalles)	-

MODE DE TRAITEMENT : parties aériennes

EPOQUE : conditions favorables à l'apparition de la maladie ou dès l'apparition des premières taches.

CONSEILS DE PRUDENCE :

L'applicateur est tenu de veiller à une utilisation appropriée du produit notamment par :

- Le respect des conditions fixées mentionnées dans l'étiquetage ;
- L'application des principes de bonnes pratiques phytosanitaires et de lutte intégrée pour la protection des végétaux.

STOCKAGE :

P411 : Stocker à une température ne dépassant pas 23°C pour une durée n'excédant pas 36 mois.

P403+P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Le produit **PROBLAD** doit être renfermé dans les emballages d'origine. Le produit doit être stocké de manière qu'il soit séparé des produits destinés à l'alimentation de l'homme et des animaux.

